

**EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS DANS LES PAYS DE
LA LOIRE**

Centre Hospitalier Universitaire de Nantes

44000 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Siège social : Centre Hospitalier Universitaire de Nantes - 44000 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS DANS LES PAYS DE LA LOIRE,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS DANS LES PAYS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement ANC 2023-03.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 26-05-2026

HLP Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

91A4B3CF3F4E4AF...

Hugues de NEUVILLE

Associé

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 584,70 €	1 584,70 €	- €	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 211,71 €	12 392,99 €	6 818,72 €	6 238,20 €
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées			- €	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières			- €	
Total I	20 796,41 €	13 977,69 €	6 818,72 €	6 238,20 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	78 739,37 €	32 000,00 €	46 739,37 €	150 222,00 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances			- €	14 675,90 €
Charges constatées d'avance	1 712,14 €		1 712,14 €	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	471 061,63 €		471 061,63 €	377 971,28 €
Charges constatées d'avance				1 705,62 €
Total II	551 513,14 €	32 000,00 €	519 513,14 €	544 574,80 €
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	572 309,55 €	45 977,69 €	526 331,86 €	550 813,00 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION		
BILAN PASSIF AU 31/12/2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	328 110,80 €	333 452,81 €
Excédent ou déficit de l'exercice	6 176,16 €	- 5 342,01 €
Situation nette (sous total)	334 286,96 €	328 110,80 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	334 286,96 €	328 110,80 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	16 856,82 €	46 085,82 €
Total II	16 856,82 €	46 085,82 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	8 000,00 €	
Provisions pour charges		
Total III	8 000,00 €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	71 414,15 €	52 517,87 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	38 593,13 €	8 183,03 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		76,48 €
Produits constatés d'avance	57 180,80 €	115 839,00 €
Total IV	167 188,08 €	176 616,38 €
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	526 331,86 €	550 813,00 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION		
COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	- €	- €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	- €	- €
dont ventes de dons en nature	- €	- €
Ventes de prestations de service	49 952,77 €	10 714,50 €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	153 895,30 €	165 218,50 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	- €	- €
Mécénats	- €	- €
Legs, donations et assurances-vie	- €	- €
Contributions financières	- €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	- €	- €
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- €	- €
Utilisations des fonds dédiés	36 502,00 €	1 442,61 €
Autres produits	33,56 €	0,85 €
Total I	240 383,63 €	177 376,46 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	17 436,99 €	16 056,87 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	99 415,88 €	74 842,17 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 061,81 €	1 242,41 €
Salaires	57 758,50 €	64 142,30 €
Cotisations sociales	10 877,85 €	13 721,01 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 706,68 €	1 311,75 €
Dotations aux provisions	8 000,00 €	- €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- €	- €
Reports en fonds dédiés	7 273,00 €	7 273,00 €
Autres charges	504,08 €	12,31 €
Total II	236 034,79 €	178 601,82 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 348,84 €	1 225,36 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	1 827,32 €	2 466,85 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	- €	- €
Différences positives de change	- €	- €
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total III	1 827,32 €	2 466,85 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Intérêts et charges assimilés	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total IV	- €	- €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 827,32 €	2 466,85 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	6 176,16 €	1 241,49 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Sur opérations de gestion	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	- €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	- €	- €
Total V	- €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	- €	6 583,50 €
Sur opérations en capital	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Total VI	- €	6 583,50 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- €	6 583,50 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- €	- €
Total des produits (I + III + V)	242 210,95 €	179 843,31 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	236 034,79 €	185 185,32 €
EXCEDENT OU DEFICIT	6 176,16 €	5 342,01 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Bénévolat	- €	- €
TOTAL	- €	- €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- €	- €
Mises à disposition gratuite de biens	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Personnel bénévole	- €	- €
TOTAL	- €	- €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS DANS LES PAYS DE LA LOIRE

EPIC - PL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

ANNEXE AU 31/12/2025

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Cette Association a pour objet :

- ✓ La constitution et la gestion d'un registre général unique sur les cancers pour les départements de Loire-Atlantique et de Vendée dans la Région Pays de la Loire
- ✓ Un registre de maladie est défini par l'arrêté du 6 novembre 1995 comme « une structure réalisant un recueil continu et exhaustif de données nominatives intéressant un ou plusieurs événements de santé dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique, par une équipe ayant les compétences appropriées ». Le registre général des cancers de Loire-Atlantique et Vendée assure un recueil continu et exhaustif des nouveaux cancers diagnostiqués parmi les habitants des deux départements depuis 2000 et conserve l'antériorité des cancers diagnostiqués chez des personnes domiciliées en Loire-Atlantique (cancer du sein et du colon depuis 1991, tous cancers depuis 1998) ou en Vendée (tous cancers depuis 1997).
- ✓ Les deux missions du registre sont :
 1. En Santé Publique : la production d'indicateurs d'incidence utiles à :
 - la veille sanitaire au niveau local (départemental et régional), national et international
 - la planification sanitaire en matière de cancérologie
 2. En recherche : le développement d'études spécifiques :
 - sur les facteurs de risque de cancers afin d'améliorer les connaissances sur la cause des cancers
 - sur l'évaluation des actions de prévention, de dépistage et de la prise en charge des patients atteints d'un cancer
 - sur la survie et la qualité de vie des patients atteints de cancers

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'association a obtenu une subvention européenne dans le cadre du projet CANCERWATCH courant du 01/09/2025 au 31/08/2028. Une avance d'un montant de 35 965€ a été versée au titre de ce financement au cours de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La direction a indiqué qu'une convention est en cours de rédaction en vue de transférer la convention SIRIC 2022-003 initialement attribuée à l'association à un autre partenaire.

À la date d'établissement des comptes, cette convention n'est pas encore finalisée.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

L'association a appliqué le règlement ANC n°2023-03 pour prendre en compte des changements induits par le règlement ANC 2022-06 sur le règlement ANC n°2014-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS DANS LES PAYS DE LA LOIRE

EPIC - PL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif à au plan comptable général sous réserve des dispositions spécifiques incluses dans les règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciation des immobilisations

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire / dégressif.

Toutefois, l'entité a retenu la durée d'usage en application des mesures de simplification offertes pour les PME.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, constitués des droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, ou par la valeur d'apport.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS DANS LES PAYS DE LA LOIRE

EPIC - PL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Fonds propres

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC 2014-03, dans le compte 131000 « Subventions d'investissement », avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture à 16 857 euros. Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

AUTRES INFORMATIONS

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 046€ TTC.

Parmi cette somme, 6 046€ correspondent à des prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Il a été décidé de ne pas communiquer l'information afin de conserver l'anonymat des salariés concernés.

Effectif moyen

L'effectif moyen salarié du 01/01/2025 au 31/12/2025 s'élève à 2,8 salariés. Il s'élevait à 2,6 salariés pour l'exercice clos au 31/12/2024.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans la cadre du SIRIC, une convention (2022-003) a été signée en 2022 pour un montant de 40 000 €. Cette convention fait suite à l'obtention d'un financement de la Région des Pays de la Loire au GCS IRECAN dans le cadre du projet SIRIC. Le GCS reverse une partie du financement à l'association afin de soutenir le programme ACCESSEIN à travers le cofinancement d'un post-doc chargé de conduire une étude à partir des données collectées par le registre des cancers de Loire-Atlantique et Vendée. L'association a appris qu'un accord est en cours de préparation pour transférer à un partenaire la convention SIRIC n° 2022-003. La totalité des produits constatés d'avance ont été repris au 31/12/2025. Une dotation pour dépréciation de créance a été comptabilisée pour un montant de 32 000€ ainsi qu'une provision pour risque à hauteur de 8 000€.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS
DANS LES PAYS DE LA LOIRE

EPIC - PL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Toujours dans la cadre du SIRIC, une convention (2023-005) a été signée en 2023, pour une durée de 66 mois. Le financement s'élève à 142 952€. Les produits constatés d'avance comptabilisés au 31/12/2024 ont été repris en totalité, de nouveaux PCA ont été constatés à hauteur de 57 181€.

Le financement, au titre de 2025, a été entièrement utilisé, une reprise des fonds dédiés de 3 260€ a été constaté. Une régularisation du montant des fonds dédiés a été effectuée par une reprise de fonds dédiés à hauteur de 610€.

État des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles	1 585			1 585
Total immobilisations incorporelles (I)	1 585	0	0	1 585
Constructions				0
Matériel de bureau et informatique	3 043	2 287	900	4 430
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles	14 781			14 781
Total immobilisations corporelles (II)	17 824	2 287	900	19 211
Immobilisations financières (III)				
Total général (I + II + III)	19 409	2 287	900	20 796

État des amortissements

Amortissements	Durée d'utilisation ou Tx d'amort (indiquer le cas échéant, la fourchette retenue)	Mode d'amortissement	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial						0
Autres immobilisations incorporelles	1 an	linéaire	1 585			1 585
Total immobilisations incorporelles (I)			1 585	0	0	1 585
Constructions						0
Matériel de bureau et informatique	3 ans	linéaire	1 893	1 090	900	2 083
Matériel de transport						0
Autres immobilisations corporelles	10 ans	linéaire	9 694	616		10 310
Total immobilisations corporelles (II)			11 586	1 707	900	12 393
Total général (I + II)			13 171	1 707	900	13 978

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS
DANS LES PAYS DE LA LOIRE

EPIC - PL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

État des créances et dettes

Créances	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	
De l'actif immobilisé				
De l'actif circulant				
Clients et comptes rattachés	78 739	78 739		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	1 712	1 712		
Dettes	Montants bruts	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	71 414	71 414		
Personnel et comptes rattachés	174	174		
Organismes sociaux	2 667	2 667		
Dettes fiscales	424	424		
Autres dettes	35 328	35 328		
Produits constatés d'avance	57 181	28 591	28 590	

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Fournisseurs - factures non parvenues	65 024	49 933
Dettes fiscales et sociales	636	4 189
Autres dettes		76
Produits à recevoir	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	0	
Autres créances	0	971

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS
DANS LES PAYS DE LA LOIRE

EPIC - PL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Produits :	D'exploitation	57 181	115 839
	Financiers		
	Exceptionnels		
TOTAL		57 181	115 839
Charges constatées d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Charges :	D'exploitation	1 712	1 706
	Financières		
	Exceptionnelles		
TOTAL		1 712	1 706

Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie

Ventilation du CA par catégorie d'activités	2025	2024
Prestations de Services	45 724	10 175
Produits activités annexes	4 228	
TOTAL	49 953	10 175

Tableau de subventions d'exploitations

Concours publics et subventions	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	ARS	Autres	Montant au 31/12/2025
ARS PDL				65 000		65 000
CHD La Roche sur YON					7 600	7 600
LNCC 44					22 000	22 000
GCS IRECAN - SIRIC 2022-03					21 818	21 818
GCS IRECAN - SIRIC 2023-005					28 590	28 590
LNCC 85					8 250	8 250
FRANCIM - cancerwatch					637	637
TOTAL	0	0	0	65 000	88 895	153 895

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION EPIDEMIOLOGIE DES CANCERS
DANS LES PAYS DE LA LOIRE

EPIC - PL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Variations des fonds dédiés

Variation des fonds issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont amortissements		Montant	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au
SIRIC ILIAD 2022-003	18 182	7 273	25 455			0	
SIRIC ILIAD 2023-005	20 727		3 870			16 857	
LNCC 85 étude	7 177		7 177			0	
TOTAL	46 086	7 273	36 502	-	-	16 857	-

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	333 453	-5 342			328 111
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 342	5 342	6 176	0	6 176
Situation nette	328 111	0	6 176	0	334 287
Fonds propres consomptibles					0
Subventions d'investissement	0		0	0	0
Provisions réglementées					0
TOTAL	328 111	0	6 176	0	334 287